



NOTICE DESCRIPTIVE
Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968

**REALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
COMPRENANT 13 LOGEMENTS EN ACCESSION LIBRE,
A MAUGUIO (34130)
66 RUE PEYRE BLANQUE**

PREAMBULE

La présente notice descriptive définit les travaux qui seront exécutés pour la construction d'un ensemble immobilier composé de 13 appartements, situé Rue Paul Eluard et Rue Peyre blanche, à Manguio (34130).

Seront admises, de plein droit, toutes les modifications de structure et d'agencement intérieur, ayant pour objet de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'ensemble et qui seraient apportées par le Constructeur en accord avec le Maître d'œuvre, en cours de travaux.

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'Art et les Normes en vigueur. Les conséquences des phénomènes naturels qui peuvent se produire, par suite de retraits de matériaux, tassements, fluages, dilatations, etc... et qui accompagnent généralement les constructions après terminaison des travaux, ne pourront en aucun cas être considérés comme vices cachés ou apparents.

Si lors de l'exécution des difficultés d'approvisionnement ou de mise en œuvre, des changements d'entreprises ou de fournitures et d'une manière générale, des circonstances imprévues devaient entraîner certaines modifications aux prestations prévues au présent devis descriptif, les matériaux et équipements fournis seraient d'une qualité équivalente à ceux prévus.

Pour des raisons techniques, les canalisations et réseaux d'alimentation seront susceptibles d'être implantés en plafond ou en applique sur murs et cloisons à l'intérieur des lots privatifs. Ces servitudes ne pourront en aucun cas donner lieu à des réclamations de la part des propriétaires des locaux privatifs concernés (garages, commerces, etc....).

Il en sera de même pour les réseaux extérieurs, ventilations, regards de quelque nature que ce soit dans les jardins communs à jouissance privative.

Il est précisé que les marques et produits ne sont donnés qu'à titre indicatif et comparatif, la présente notice descriptive ayant été établie avant leur mise en œuvre.

Le Maître de l'ouvrage peut y apporter toute modification en cas de force majeure (règlement administratif contraignant, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des livraisons ou d'impératif technique le mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition) ou en cas d'apparition d'un matériel ou produit nouveau en cours de réalisation des travaux.

Dans cette hypothèse, les matériaux ou produits retenus seront de qualité au moins équivalente.

TABLE DES MATIERES

- 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE
 - 1.1) Infrastructure
 - 1.2) Murs et ossature
 - 1.3) Planchers
 - 1.4) Cloisons de distribution
 - 1.5) Escaliers
 - 1.6) Ventilation
 - 1.7) Chutes et grosses canalisations
 - 1.8) Toiture

- 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS (LOGEMENTS)
 - 2.1) Sols et plinthes
 - 2.2) Revêtements muraux
 - 2.3) Menuiseries extérieures
 - 2.4) Menuiseries intérieures
 - 2.5) Garde-corps
 - 2.6) Peinture
 - 2.7) Equipements intérieurs

- 3 - ANNEXES PRIVATIVES
 - 3.1) Parkings en sous-sol

- 4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES
 - 4.1) Hall d'entrée
 - 4.2) Circulations intérieures des étages desservant les logements
 - 4.3) Cages d'escalier

- 5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES
 - 5.1) Ascenseurs
 - 5.2) Alimentation en eau
 - 5.3) Alimentation en électricité

- 6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES DE L'IMMEUBLE

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1.) INFRASTRUCTURE

1.1.1) FOUILLES

Selon l'étude de structure établie par le Bureau d'Etude Béton Armé d'après le rapport d'Etude de Sol.

1.1.2) FONDATIONS

Selon l'étude de structure établie par le Bureau d'Etude Béton Armé d'après le rapport d'Etude de Sol.

1.1.3) MURS DE SOUS-SOL

En béton armé suivant étude du BET Structures.

1.2.) MURS ET OSSATURE

1.2.1) MURS DE FACADE ET PIGNONS

En voiles de béton armé ou parpaings ou briques, épaisseur des voiles suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé avec isolation par l'intérieur de type polystyrène épaisseur suivant le calcul, conforme à la réglementation thermique «RT 2012». Revêtu sur la face extérieure d'un enduit de parement de type Revêtement Plastique Epais et/ou Enduit Hydraulique projeté et/ou de finition brut sur béton hydrofuge matricé, suivant les plans des façades du Permis de Construire ou matériaux mis en œuvre.

1.2.2) MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX

En voiles de béton armé, épaisseur des murs suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé et/ou poteaux / poutres en béton suivant adéquation avec les diverses normes et réglementations en vigueur et remplissage en agglomérés de ciment ou placostill SAD 180 suivant réglementation acoustique.

1.2.3) MURS SEPARATIFS ENTRE LOGEMENTS

En voiles de béton armé ou SAD 180, épaisseur des voiles suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé en respect avec la nouvelle réglementation sur l'acoustique, NRA, suivant adéquation avec les diverses normes et réglementations en vigueur.

1.3.) PLANCHERS

Plancher dalle pleine ou pré-dalle plus dalle de compression en béton armé, épaisseur suivant étude de l'Ingénieur béton armé avec isolation thermique et coupe-feu en sous face des parties habitables suivant réglementations, au niveau du sous-sol.

1.4.) CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1) ENTRE LES PIECES PRINCIPALES

Cloisons sèches type PLACOPLAN de 50.

1.4.2) ENTRE LES PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Pièces sèches, cloisons de type PLACOPLAN de 50.

Pièces humides, cloisons humides type PLACOPLAN de 50 y compris une peau de BA13 HYDROFUGE.

1.4.3) ENCOFFREMENTS

Cloisons sèches de type PLACOSTILL d'épaisseur conforme aux réglementations incendie, thermique et acoustique en vigueur, ou de type carreau de plâtre sur décision du maître d'œuvre et/ou bureau d'étude technique.

1.5.) ESCALIERS

Escaliers d'immeuble en béton armé préfabriqué ou coulés en place ou métalliques.

1.6.) VENTILATION

1.6.1) VENTILATION DES LOGEMENTS

Type collectif par ventilation mécanique contrôlée HYGROREGRABLE type B.

1.7.) CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1) CHUTES D'EAUX USEES

Chutes en canalisation P.V.C. passant dans des encoffrements

Dans la hauteur des niveaux habitables, ces chutes seront traitées acoustiquement conformément à la réglementation en vigueur.

1.7.2) CHUTES EAUX PLUVIALES

En canalisation P.V.C. pour les chutes, idem art : 1.7.1

1.7.3) CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Les collecteurs E.U et E.P seront réalisés en canalisation P.V.C.

1.7.4) BRANCHEMENTS

Raccordement des collecteurs E.U et E.V sur le réseau public par canalisations PVC.

Raccordement des collecteurs E.P sur le réseau public par canalisations PVC.

Le raccordement des réseaux sur le domaine public sera réalisé en canalisation enterrée, suivant recommandation du concessionnaire.

1.8.) TOITURES DE TYPE TOIT TERRASSE

1.8.1) ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Terrasses accessibles au-dessus d'un volume extérieur : imperméabilisation élastomère ou multicouche avec protection par dalles sur plots de couleur et de texture au choix de l'architecte.

Terrasses accessibles privatives au-dessus des parties habitables : isolation thermique, épaisseur suivant étude thermique, étanchéité élastomère ou multicouche avec protection par dalles sur plots de couleur et texture au choix de l'architecte.

Terrasses accessibles privatives au-dessus du sous-sol : étanchéité élastomère ou multicouche avec protection par dalles sur plots.

Terrasses inaccessibles communes au-dessus des parties habitables : isolation thermique, épaisseur suivant étude thermique, étanchéité élastomère ou multicouche avec protection par gravillon. Circulations communes sur sous-sol : étanchéité avec protection en béton balayé ou désactivé ou dalles sur plots ou enrobé.

1.8.2) COUVERTURE TUILES ET ACCESSOIRES

Sans objet.

2 – LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1.) SOLS ET PLINTHES

2.1.1) SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

Sur l'ensemble des logements (hors salle de bains et salle d'eau) :

Revêtement de sol en carreaux en grès émaillé de dimension 45x45 pour les T1 et T2 ; 60x60 pour les T3 / T4, de marque, de couleur, et de qualité au choix de l'architecte. Ce revêtement sera posé sur une isolation phonique type FIBRARKEN ou équivalent.

Plinthes en carrelage assorties au carrelage.

2.1.2) SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

Salle de bains et salle d'eau :
Idem art : 2.1.1.

Placards et rangements :
Revêtement de sol et plinthe dito pièces attenantes.

2.1.3) SOLS DES TERRASSES

Dalles carrelages ou dalles béton sur plots.
Nota : il n'est pas prévu de plinthes en périphérie des terrasses et loggias.

2.2.) REVETEMENTS MURAUX

2.2.1) REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

Salle de bains et salle d'eau :
Revêtement en carreaux de faïence de dimension 25x35 ou 25x40 ou similaire pour les T1 / T2 ,
25x60 ou 30x60 pour les T3 / T4 sur le volume de la douche ou de la baignoire. Le revêtement mural
est posé toute hauteur. Le reste sera peint.

Cuisine :
Revêtement en carreaux de faïence de dimension 20x20 blanc bosselé ou similaire au droit de tous
les équipements sur une hauteur de 60 cm et y compris retours de 60 cm sur murs ou cloisons.

2.3.) MENUISERIES EXTERIEURES

Localisation et dimensions suivant plans :

Fenêtres ouvrantes à la française en PVC plaxé à rupture de pont thermique teinte au choix de
l'architecte avec ou sans allège vitrée.
Double vitrage isolant thermique selon les normes en vigueur et étude du BET Thermique.

Sur les terrasses et loggias des pièces principales (séjours) pour les T1 / T2 / T3 / T4 / T5 mise en
œuvre de portes fenêtres coulissantes aluminium teinte au choix de l'architecte suivant étude
acoustique et thermique.
Double vitrage isolant thermique selon les normes en vigueur et étude du BET Thermique.

Occultation :
Volet roulants PVC avec coffres en linteau ou saillie dans les appartements, suivant localisation plans
architecte et étude béton armée, avec ouverture et fermeture motorisée.
Centralisation des volets roulants sur T4 et T5.

2.4.) MENUISERIES INTERIEURES

2.4.1) HUISSERIES ET BATIS

Huisseries et bâtis métalliques ou bois.

2.4.2) PORTES INTERIEURES

Portes isoplans alvéolaires rainurées à recouvrement à peindre de 40 mm d'épaisseur.

Serrure à mortaiser avec béquille double et garniture.

Serrure pêne dormant ½ tour pour les portes de chambres, bec de cane à condamnation sur les salles de bains, salles d'eau et W.C., bec de cane partout ailleurs.

2.4.3) PORTES PALIERES

Huisserie bois ou métalliques.

Porte à âme pleine avec serrure de sûreté 3 points, canon A2P*, joint d'étanchéité périmétrique, seuil bois ou alu rapporté et accastillage au choix de l'architecte.

2.4.4) PLACARDS

Façades de placards coulissantes ou ouvrants à la française finition frêne blanc 10 mm de chez SOGAL ou KAZED, équipés d'une étagère et d'une tringle penderie.

2.4.5) AMENAGEMENT DE PLACARDS

Pour les placards supérieurs à 1.20m :

- Un tiers avec trois étagères de rangements
- Deux tiers en penderie avec tringle

Pour les placards inférieurs à 1.20m :

- Penderie

2.5) GARDE-CORPS

Selon plans Permis de Construire et de composition de la façade, des trémies d'escalier, des coursives, terrasses, balcon,... suivant réglementation en vigueur et en aluminium ou acier galvanisé et thermo-laqué (couleur au choix de l'architecte) ou béton.

2.6) PEINTURE

2.6.1) PEINTURES EXTERIEURES (couleurs selon Permis de Construire)

Peinture extérieures type pliolithe en sous face des balcons.

Cf 1.2.2.

2.6.2) PEINTURES INTERIEURES (couleur blanche)

Pièces sèches des logements :

- En plafond : peinture lisse
- Sur les murs : peinture lisse

Pièces humides des logements :

- En plafond : peinture lisse
- Sur les murs : peinture lisse

Sur mur des placards des logements : dito pièces attenantes.

Sur menuiseries intérieures : peinture glycérophtalique satinée.

Sur portes intérieures : peinture glycérophtalique satinée.

2.7.) EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.7.1) EQUIPEMENTS MENAGERS

Cuisine (en OPTION) :

T1 :

plan de travail suivant plan (entre 120 et 180)
un élément bas entre 40 et 60 (sous plan de travail)
deux éléments hauts entre 40 et 60 dont un pour l'emplacement micro-ondes
un évier un bac
une plaque vitrocéramique deux feux
un groupe d'aspiration à filtre

T2 :

plan de travail en 180
un élément bas en 60 (sous plan de travail)
deux éléments hauts en 60 dont un pour l'emplacement micro-ondes
un évier un bac plus égouttoir
une plaque vitrocéramique deux feux
un groupe d'aspiration à filtre

T3 :

plan de travail en 240
deux éléments bas en 60 (sous plan de travail)
deux éléments hauts en 60
un évier un bac plus égouttoir
une plaque vitrocéramique quatre feux
un groupe d'aspiration à filtre

T4 :

plan de travail en 240
deux éléments bas en 60 (sous plan de travail)
deux éléments hauts en 60
un évier un bac plus égouttoir
une plaque vitrocéramique quatre feux
un groupe d'aspiration à filtre

Les appartements sont livrés avec les attentes eau et assainissement, y compris attente lave-linge et lave-vaisselle ; sauf pour le T1 livré avec une seule attente (pour lave-linge ou lave-vaisselle).

2.7.2) EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

Distribution d'eau froide :

Canalisation principale et colonne montante en tube PVC.
Distribution en tube PER, avec robinet d'arrêt sur piquage avec bobine calibrée dans le placard technique sur palier.

Production et distribution d'eau chaude :

T1 / T2 :

Production d'eau chaude sanitaire par ballons thermodynamiques, distribution par tube PER ou cuivre.

T3 / T4 / T5 :

Production d'eau chaude sanitaire par chaudière à condensation gaz individuelle, distribution par tube PER ou cuivre.

Evacuation :

Canalisations en PVC raccordées aux chutes communes de la résidence.

Prise d'eau froide :

Robinet extérieur pour les logements en rez-de-chaussée avec jardin et pour les T2 / T3 / T4 avec terrasse.

Appareils sanitaires selon plans :

SDB/SDE :

- Baignoire acrylique avec paroi de baignoire, longueur suivant plans de marque ROCA série GENOVA ou équivalent, de couleur blanche.
- Receveur de douche avec paroi de douche taille suivant plans de marque ROCA série GENOVA ou équivalent, de couleur blanche.
- Meuble vasque type chêne vert ou similaire pour salle de bains, 1 ou 2 portes suivant plans.
- W.C. marque ROCA série POLO ou équivalent à réservoir de chasse dorsale, abattant double.
- Robinetterie mitigeur pour l'ensemble des sanitaires, vasque, baignoires et douches.

CUISINE :

- Meuble 2 portes en mélaminé blanc de 120cm avec évier en inox deux bacs, un égouttoir et sa robinetterie.
- Suppression possible en OPTION

2.7.3) EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Type d'installation conforme en équipement et en qualité à la norme NF C 15-100 :
Entièrement encastrée, conducteurs en cuivre sous gaine plastique, points lumineux en plafond ou en applique livrés avec fiches DCL.
Appareillage de marque LEGRAND, série MOZAIK ou équivalent.

Puissance à desservir :
En fonction du type de logement
Equipement de chaque pièce (sur fiche DCL pour les points lumineux) :

Hall :
1 appel sonnerie palière incorporée dans le tableau.
1 centre en plafond ou en applique commandé en simple allumage ou en va et vient selon le type de logement.
1 prise de courant confort 10/16 A+T.
1 portier interphone ou visiophone.

Dégagement (selon cas) :
1 centre en plafond ou en applique commandé en simple allumage ou en va et vient selon type de logement.
1 prise de courant confort 10/16 A+T.

Séjour :
1 ou 2 centre en plafond et/ou appliques suivant les cas, commandé en simple allumage ou va et vient selon le cas.
5 prises de courant confort 10/16 A+T (au minimum selon les cas).

Cuisine :
1 centre en plafond commandé en simple allumage ou va et vient.
1 sortie de fils en applique.
6 prises de courant confort 10/16 A+T dont 4 sur plan de travail.
2 prises de courant confort 20 A+T.
1 sortie de câbles 32 A+T (réservée à la cuisson).

Chambres (principale et autres) :
1 centre de plafond commandé en va et vient.
3 prises de courant confort 10/16 A+T.

Salle de bains :
1 centre de plafond commandé en simple allumage.
1 simple allumage pour l'éclairage du bandeau lumineux.
1 liaison équipotentielle.
1 prise de courant confort 10/16 A+T.

Salle d'eau (selon logement) :
1 centre de plafond commandé en simple allumage.
1 simple allumage pour l'éclairage du bandeau lumineux.
1 liaison équipotentielle.
1 prise de courant confort 10/16 A+T.

W-C :
1 centre de plafond commandé en simple allumage.

Terrasses / loggias :
1 applique murale en simple allumage commandé depuis l'intérieur du logement plus une prise de courant.

Garages en sous-sol :

Fourreau alim depuis tableau appartement

Option 1 : câblage et pose PC 10/16 A+T + porte garage manuelle

Option 2 : Câblage et motorisation portail box

Nota : Selon contrainte technique, certains points lumineux en plafonds seront disposés en applique ou spots encastrés dans le cas de pièces équipées de faux plafonds.

2.7.4) CHAUFFAGE – VENTILATION

Type d'installation :

Chauffage :

T1 / T2 :

Convecteurs électriques

T3 / T4 / T5 :

Par chaudière à condensation gaz individuelle, avec radiateurs situés dans les différentes pièces (SDB principale équipée d'un sèche serviette).

Nota : selon contrainte technique la production de chauffage par gaz peut être modifiée.

Prise de ventilation :

Ventilation mécanique contrôlée, extraction par des bouches placées en cuisine, salle de bains, toilettes et WC.

Prises d'air frais :

Bouches d'entrée d'air hygro-réglables dans les pièces principales (séjours, chambres).

2.7.5) EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

T.V. :

1 prise T.V dans le séjour

1 prise T.V dans chambre principale

Téléphone :

1 prise téléphone type RJ45 dans le séjour

1 prise téléphone type RJ45 dans chacune des chambres

1 prise téléphone type RJ45 dans la cuisine.

Commande d'ouverture des portes d'entrée de l'immeuble :

Par interphone ou visio-phonie depuis l'entrée de chaque hall.

Fibre optique : 1 gaine d'arrivée non câblée dans le séjour.

3 – ANNEXES PRIVATIVES

3.1) GARAGES EN SOUS-SOL

3.1.1) MURS

Structure en béton armé de l'immeuble.

3.1.2) PLAFONDS

Dalle béton brute de décoffrage avec isolation thermique et coupe-feu localisée si nécessaire suivant réglementation en vigueur.

3.1.3) SOL

Béton brut.

3.1.4) VENTILATION

Ventilation haute et basse naturelle suivant plans.

3.1.5) PORTE D'ACCES IMMEUBLE

Porte métallique basculante à commande d'ouverture télécommandée ou système vigik ou similaire.

3.1.6) PORTE GARAGE

SANS OBJET.

OPTION 1 : Porte métallique basculante à commande d'ouverture manuelle.

OPTION 2 : Porte métallique basculante à commande d'ouverture électrique.

3.1.7) EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DES CIRCULATIONS COMMUNES

Circulations communes : Points lumineux fluorescents étanches en plafond de la circulation, commandés par détecteur de mouvement ou par ordre depuis l'automatisme d'ouverture de la porte d'accès au parking par télécommande ou badge ou digicode sur potelet à l'entrée.

3.1.8) SYSTEME DE REPERAGE DES PLACES DE PARKING

Numérotation par peinture au pochoir.

4 – PARTIES COMMUNES INTERIEURES

4.1) HALL D'ENTREE

4.1.1) SOLS

Revêtement de sol en carrelage grés cérame ou émaillé 60x60 selon choix de l'Architecte, plinthes assorties.

4.1.2) PAROIS

Revêtement en Peintures / Toile de verre ou similaire suivant étude de l'Architecte.

4.1.3) PLAFONDS

Peinture suivant étude de décoration de l'Architecte et/ou faux plafond de type Gyptone suivant les nécessités acoustiques.

4.1.4) PORTES D'ACCES ET SYSTEMES DE FERMETURE

Ensembles menuisés en aluminium ou acier galvanisé thermolaqué avec vitrage de sécurité, interphonie sur hall d'entrée avec lecteur badge vigik ou clé passe conforme à la réglementation PMR.

4.1.5) EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Points lumineux en applique ou en plafond commandés par détecteur de présence conforme à la réglementation PMR.

4.1.6) BOITES AUX LETTRES

Ensemble de boites aux lettres à ouverture totale avec portillons individuels répondant à la norme en vigueur PMR.

4.2) CIRCULATIONS INTERIEURES DES ETAGES DESSERVANT LES LOGEMENTS

4.2.1) SOL

Revêtement de sol en grès émaillé ou cérame 30x60 posé sur isolant phonique.
Plinthe assortie au pourtour

4.2.2) PAROIS

Revêtement en Peintures / Toile de verre ou similaire suivant étude de l'Architecte.

4.2.3) PLAFOND

Projection acoustique et/ou faux plafond selon choix architecte ou gouttelette.

4.2.4.) PORTES :

Peinture glycérophtalique satinée.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Points lumineux en applique ou en plafond commandés par détecteur de présence conforme à la réglementation PMR.

1 prise de courant par étage dans les gaines palières pour l'entretien.

4.3) CAGES D'ESCALIER

4.3.1) SOL

Béton surfacé avec peinture anti-poussière sur les marches et contremarches conforme à la réglementation PMR.

4.3.2) PAROIS

Enduit projeté gouttelette écrasée.

4.3.3) PLAFOND

Enduit projeté gouttelette écrasée.

4.3.4) PORTES

2 couches de peinture glycérophtalique.

4.3.5) EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Points lumineux en plafond ou en applique de chaque palier avec hublots à vasque polycarbonate commandé sur minuterie par boutons poussoirs à voyant lumineux à raison d'un bouton par palier ou détection de présence, conforme à la réglementation PMR.

5 – EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1) ASCENSEURS

Ascenseurs desservant tous les niveaux des sous-sols aux étages.

5.2) ALIMENTATION EN EAU

Comptage général :

Compteur général pour l'ensemble de la propriété. Emplacement à définir avec la compagnie concessionnaire.

Comptages individuels :

Les compteurs d'eau et les bobines calibrées seront mis en place dans les placards techniques prévus à cet effet.

Colonne montante :

Canalisations en polyéthylène ou en PVC dans placard technique prévu à cet effet.

Branchements particuliers :

Piquage sur la colonne montante avec distribution vers chaque logement.

5.3) ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Comptage des services généraux :

Compteur des parties communes placé dans le placard technique suivant plan d'installation électrique.

Colonne montante :

Conducteurs placés sous fourreaux ou chemin de câbles dans les placards techniques.

Branchements et comptages particuliers :

Après panneaux de comptage situés dans les placards techniques, dérivations électriques, pilote et terre, sous fourreaux noyés dans la dalle jusqu'aux tableaux d'abonnés et de protection placés dans l'entrée de chaque logement.

6 – PARTIES COMMUNES EXTERIEURES DE L'IMMEUBLE

Suivant plans architecte (local ordures ménagères, local vélos,...).